

Maison Familiale Rurale La Capelle CFA

65 ans d'expérience dans la formation par l'Alternance

Accompagnement VAE



Fiche action

Validation des Acquis de l'Expérience



Public ciblé

Le dispositif VAE est ouvert à toute personne quelque soit son statut, sa nationalité, son âge, ou son niveau de qualification, justifiant d'une expérience, qu'elle soit professionnelle ou extra professionnelle en rapport direct avec le contenu de la certification visée. Le dispositif peut donc être entrepris par des demandeurs d'emploi, des salariés, des bénévoles, des aidants familiaux ...

Conditions d'admission / Pré-requis

La personne devra disposer d'une expérience en rapport direct avec le contenu du diplôme visé. Toute expérience est désormais valorisable et peut contribuer à obtenir une certification ou un bloc de compétences. Seule condition, cette certification doit être inscrite au RNCP. Elle peut prendre la forme d'un diplôme, d'un titre professionnel, d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). Accepter les conditions financières de prise en charge de l'accompagnement.

Objectifs de l'accompagnement

- Mise en avant des expériences
- Aide à la rédaction et la mise en page du dossier
- Prescription de formation, de période d'immersion
- Préparation au jury

Tarifs

Il existe 3 tarifs d'accompagnement VAE qui varient de 1700 euros à 4150 euros:

- 1 700 €: dossier de recevabilité + 20 heures d'accompagnement individualisé max
- 2 400 € : dossier de recevabilité + 30 heures d'accompagnement individualisé max
- 4 150 € : dossier de recevabilité + 30 heures d'accompagnement individualisé max + 70 heures de formation complémentaire max.

Un devis individualisé sera proposé suite à l'entretien de positionnement.

Conditions de financement

Le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat, avec les conseils de l'architecte accompagnateur de parcours, la MFR de La Capelle.

France VAE ne gère pas le financement, le candidat peut mobiliser ses droits au compte personnel de formation (CPF) et des abondements éventuels (employeur, OPCO, Région, France Travail).



Déroulement et Durée

ETAPE 1 : Inscription France VAE

Se rendre sur francevae.fr pour créer son compte et déposer sa candidature.

[Cliquer ici pour accéder à la plateforme France VAE](#)

Si vous ne trouvez pas le diplôme et/ou la certification souhaités, prendre contact avec la MFR de La CAPELLE

Il y sera demandé au candidat de compléter :

- son profil (nom, prénom, email, téléphone)
- de préciser l'objet de son projet,
- de lister brièvement toutes les expériences en lien avec le diplôme,
- de choisir l'organisme Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) qui le suivra tout au long de la VAE c'est à cet endroit qu'il faudra sélectionner **la MFR DE LA CAPELLE**.
- Il est à noter que le parcours peut se faire sans accompagnement.

Une fois la candidature déposée, l'organisme accompagnateur est chargé de prendre contact avec le candidat pour fixer un premier rendez-vous.

ETAPE 2 : La mise en relation avec L'Architecte Accompagnateur de Parcours

La MFR en tant qu'Architecte Accompagnateur de Parcours a pour rôle de guider le candidat dans la procédure d'accompagnement.

Un diagnostic de faisabilité sera réalisé lors de la 1^{ère} rencontre pour permettre de définir la pertinence du diplôme quant au projet, les objectifs, le parcours et les disponibilités. La MFR de la Capelle construira avec le candidat un parcours personnalisé, adapté à son expérience et à son projet et composé d'heures d'accompagnement et d'heures de formation si besoin.

ETAPE 3 : L'envoi du dossier de faisabilité au certificateur.

L'architecte accompagnateur (donc la MFR) transmet un document récapitulatif au certificateur gérant le diplôme visé. Ce document est appelé dossier de faisabilité.

Le certificateur examine le dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Cet avis détermine si le candidat peut poursuivre ou non.

ETAPE 4 : La rédaction du dossier de validation.

Le candidat détaille et analyse les principales activités exercées lors de ses expériences en lien avec le diplôme visé.

Cette étape d'accompagnement peut s'organiser sur plusieurs mois. L'architecte (MFR) guide le candidat et l'aide à l'écriture de son dossier de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. La MFR déposera sur la plateforme le dossier de validation avant la date limite de dépôt.

Les modalités d'évaluation s'effectueront par un contrôle du dossier tout au long de l'accompagnement et le candidat passera devant un jury de certification.

ETAPE 5 : L'entretien avec le jury

L'objectif est de vérifier que les compétences acquises par le candidat, au cours de son expérience soient en adéquation avec les exigences du référentiel du diplôme. Il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances mais plutôt d'une demande d'éclairage sur des éléments exposés dans le dossier de validation. L'entretien avec le jury est fixé en fonction du calendrier des jurys VAE.

